

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment son article 9.4,

Délibération enregistrée sous le numéro : **551/2025/CAB**

Conseil d'Administration du 20 janvier 2025

Sujet : Election VP délégué rattaché au CA – Communication et Prospective

La candidature de Monsieur Didier Tsala-Effa est proposée au Conseil d'Administration.

L'ensemble des membres élus, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Monsieur Didier Tsala-Effa : 20 voix
3 bulletins contre et 3 bulletins en abstention

Monsieur Didier Tsala-Effa est élu Vice-Président délégué « Communication et Prospective » du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants (présents ou représentés) : 26

Fait à Limoges, le 20 janvier 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 22 janvier 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*